

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGİ - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LEOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-008-19181/25/CM

- **Approbation de l'avenant 2 à la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence (Le Réaltor), de Fuveau/Meyreuil (Rives hautes), de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue (La Malle) et de Salon de Provence/Lançon-Provence/Pélissanne (La Garenne)**

146057

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole a, par délibération n° DEVT 004-6009/19/CM du 16 mai 2019, confié au Délégué VIVACITE (ex ALOTRA) la gestion, l'entretien et l'animation de quatre aires d'accueil des gens du voyage (« Le Réaltor » à Aix-en-Provence, « Rives Hautes » à Fuveau, « la Malle » à Bouc-Bel-Air et « La Garenne » à Salon de Provence) et des terrains de grand passage, dans le cadre d'un Contrat de Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 7 ans, entré en vigueur le 1^{er} juin 2019.

L'objet de cette Délégation de Service Public, porte sur la gestion, l'organisation ainsi que la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des aires d'accueil métropolitaines pour les gens du voyage.

Un premier avenant au contrat, n'ayant aucun impact financier, approuvé par délibération du Conseil de la Métropole n° DEVT 009-7140/19/CM en date du 24 octobre 2019 et notifié le 24 décembre 2019, a permis de compléter et consolider les annexes contractuelles, d'ajuster les horaires d'ouverture des structures d'accueil et d'ajuster le cadre financier de référence en cas d'intégration de nouvelles aires d'accueil dans le périmètre contractuel.

Compte tenu de l'échéance prochaine du Contrat de Délégation de Service Public, le Conseil de la Métropole a approuvé, par délibération n° CHL-008-17220/24/CM du 5 décembre 2024, le principe du recours à une délégation de service public sous la forme d'un affermage d'une durée de 5 ans, pour la gestion, l'entretien et l'animation des aires permanentes d'accueil et des terrains de grand passage des gens du voyage de la Métropole.

Dans le cadre de la consultation organisée en décembre 2024, une seule candidature a été déposée dans le délai fixé par l'avis de concession. Comme l'y autorise la jurisprudence du Conseil d'Etat, le Conseil de la Métropole, par délibération n° CHL-009-18269/25/CM du 30 juin 2025, a déclaré cette procédure sans suite pour insuffisance de concurrence et décidé de relancer une nouvelle consultation, en réaffirmant le principe du recours à une délégation de service public selon des caractéristiques rigoureusement identiques à celles de la délibération précédente.

L'avis de concession a été envoyé le 1er juillet 2025 au JOUE, au BOAMP et au Moniteur, fixant les dates et heures limites de remise des candidatures au 28 juillet 2025 à 12h00.

La commission concession du 11 septembre 2025, sur rapport d'analyse, a admis deux candidats pour la suite de la procédure.

Compte tenu des délais incompressibles de la procédure et du décalage induit par les élections municipales de mars 2026, l'attribution de la future délégation de service public ne pourra intervenir avant l'échéance du contrat, fixée au 31 mai 2026.

C'est pourquoi, afin de garantir la continuité du service public, il est nécessaire de procéder, par voie d'avenant, à la prolongation du Contrat pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 mai 2027, temps strictement nécessaire pour mener à bien la procédure de passation.

Le présent avenant génère un montant supplémentaire de chiffre d'affaires évalué à 1.443.652 euros HT sur la durée du contrat, ce qui représente un impact financier de + 14,13% par rapport au montant actualisé total HT sur les 7 années du contrat initial.

La participation métropolitaine pour cette année supplémentaire s'élève à 568.458 euros. Le présent avenant ne modifie pas l'équilibre économique de la concession en faveur du concessionnaire et n'impacte pas le périmètre d'application du contrat de concession. Il s'agit uniquement d'assurer la continuité de service durant les 12 mois de prolongation dans les conditions identiques au contrat initial.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;
- La délibération n° DEVT 004-6009/19/CM du Conseil de Métropole du 16 mai 2019 relative à l'approbation du délégataire ;
- La délibération n° CHL-008-17220/24/CM, du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le principe d'une délégation de service public d'une durée de 5 ans pour l'animation et la gestion des aires permanentes d'accueil et des terrains de grand passage des gens du voyage de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° CHL-009-18269/25/CM, du Conseil de la Métropole du 30 juin 2025, déclarant la procédure sans suite pour insuffisance de concurrence et approuvant à nouveau le principe du recours à une délégation de service public ;
- L'avis de la commission concession du 2 décembre 2025.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'une nouvelle procédure de Délégation de Service Public a été relancée par délibération du Conseil Métropolitain du 30 juin 2025 ;
- Que la Métropole doit assurer la continuité du service public pour l'animation, l'entretien et la gestion des aires permanentes d'accueil et des terrains de grand passage, qui relèvent de sa compétence, entre la fin de la convention de la DSP actuelle et la passation du nouveau contrat ;
- Qu'il convient alors de prolonger la DSP actuelle d'une année supplémentaire avec l'approbation de l'avenant n°2.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 2, ci-annexé, pour la prolongation d'une année supplémentaire, la convention de Délégation de Service Public pour l'animation, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains de grand passage de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'impact financier de cette prolongation d'un an s'élève à 568 458 euros TTC.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant n°2 et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 et suivants en section de fonctionnement : chapitre 011- nature 611 - fonction 554.Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et inclusion », sous politique « Habitat et logement », du programme « organiser l'accueil des gens du voyage » et seront exécutés par le service gestionnaire « 370070 ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Logement, Habitat,
Lutte contre l'habitat indigne

David YTIER